

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 053 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 16 MAI 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	0356/065/REC-24 du 20/02/2024 (Continuation)	Chadas DARI	Assemblée nationale Cour suprême Cour des comptes	-Recours en inconstitutionnalité des articles 5 et 8, du chapitre 1 ^{er} , tire 2, des lois n° 2022-06 et n° 2022-11, du 27 juin 2022, portant respectivement, statut des magistrats de la Cour des comptes, et statut des magistrats de la Cour suprême - Demande de sursis à l'application desdites dispositions dans le cadre des tests d'entrée à la Cour des comptes et à la Cour suprême	
2.	0046/015/REC-24 du 09/01/2024	Assogba Ambroise OKE	Juge d'instruction du 4 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou.	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire et violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable.	
3.	1956/282/REC-23 du 24/10/2023	Hospice KETOUNOU	Juge d'instruction du 1 ^{er} cabinet du TPI de Cotonou.	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire et violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable.	



4.	2289/332/REC-23 du 19/12/2023	Thomas ADJEVI	Procureur de la République près le TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
5.	2233/322/REC-23 du 08/12/2023 (Continuation)	Comlan Maurice François Xavier ASSOGBA	Directeur général de BGFI (SCPA D2A)	Recours pour violation de la Constitution.	
6.	0046/011/REC-23 du 09/01/2023 (Continuation)	Rodrigue FOLIGAN	Procureur de la République près le TPI d'Abomey-Calavi	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
7.	1973/285/REC-23 du 26/10/2023 (Continuation)	Frédéric Z. ALOWAKOU	Gérant de l'ENSBTP/ EGK	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit de travail.	
8.	0276/048/REC-24 du 09/02/2024 (Continuation)	Joël ATALE William ATALE	Juge d'instruction du 4 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
9.	0443/081/REC-24 du 1 ^{er} /03/2024	Oubédou-Laha MAYESSOUNA	Procureur spécial près la CRIET	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire	
10	2213/318/REC-23 du 06/12/2023	Judicaël GLELE AKPOKPO	Directeur général de la Police républicaine	Recours pour violation des articles 35 de la Constitution et 13.3 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.	



11	2214/319/REC-23 du 06/12/2023	Judicaël GLELE AKPOKPO	Président de la République	Recours pour violation de la Constitution.	
12	1312/202/REC-23 du 05/09/2023 (Continuation)	Didier Abel DJIVO	Gouvernement	Recours contre le décret n°2022-685 du 30 novembre 2022, portant dissolution de la SOBEMAP, pour violation de l'article 98 de la Constitution.	
13	0453/083/REC-24 du 04/03/2024	Wilfrith RILK DACLEU	Procureur général près la Cour d'appel de Cotonou MJL	Recours pour détention abusive et violation de la Constitution	
14	0893/144/REC-24 du 23/04/2024	Wilfrith RILK DACLEU	Procureur général près la Cour d'appel de Cotonou MJL	Recours pour détention abusive et violation de la Constitution	
15	0895/145/REC-24 du 24/04/2024	Wilfrith RILK DACLEU	Procureur général près la Cour d'appel de Cotonou MJL	Recours pour détention abusive et violation de la Constitution	



16	0907/146/REC -24 du 26/04/2024	ABDOU Karim Arouna Tchagam et autres (<i>Me Ayodélé AHOUNOU</i>)	Dramane OUOLOU et autres (<i>Me Claude TEKOUNTI Me Thomas Maurice LIGAN</i>)	Exception d'inconstitutionnalité	
17	0963/160/REC-24 du 07/05/2024	Amadou SOULEYMANE	Armand HOUNSOU Franck KPOCHEME	Recours en inconstitutionnalité de la candidature de messieurs Armand HOUNSOU et Franck KPOCHEME en qualité de Conseillers à la HAAC	
18	0143/165/REC-24 du 14/05/2024	Président de la République	Cour constitutionnelle	Demande d'avis aux fins d'abrogation par décret de l'ordonnance n°73-53 du 02 août 1973 organisant l'assistance judiciaire	

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 052/CC/GEC du 14 mai 2024.

Cotonou, le 15 MAI 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA